

D É C I S I O N

QUÉBEC

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

D-2008-097

R-3665-2008

21 juillet 2008

PRÉSENTS :

Michel Hardy
Marc Turgeon
Jean-François Viau
Régisseurs

Gazifère Inc.
Demanderesse

Décision procédurale – Reconnaissance du statut d'intervenant pour la phase II du dossier

Demande relative à la fermeture réglementaire des livres pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007, à l'approbation du plan d'approvisionnement pour l'exercice 2009 et à la modification des tarifs de Gazifère Inc. à compter du 1^{er} janvier 2009

Intéressés :

- Association coopérative d'économie familiale de l'Outaouais (ACEF de l'Outaouais);
- Association des consommateurs industriels de Gaz (ACIG);
- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (Section Québec) (FCEI);
- Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME);
- Stratégies énergétiques et Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (S.É./AQLPA);
- Union des municipalités du Québec (UMQ).

1. DEMANDE

Le 1^{er} mai 2008, Gazifère Inc. (le distributeur ou Gazifère) dépose à la Régie de l'énergie (la Régie), en vertu des articles 31 (1) (5), 32, 34, 48, 49, 72 et 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*¹ (la Loi), une demande relative à la fermeture réglementaire de ses livres pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007, à l'approbation de son plan d'approvisionnement pour l'exercice 2009, à la modification de ses tarifs et à l'approbation de certaines autres conditions auxquelles le gaz naturel sera fourni, transporté ou livré aux consommateurs à compter du 1^{er} janvier 2009.

Le 6 mai 2008, la Régie rend la décision D-2008-063², par laquelle, notamment, elle avise qu'elle procédera à l'examen de cette demande en deux phases, la première devant porter sur la fermeture des livres, demande à Gazifère de publier un avis relativement à sa demande et fixe l'échéancier pour le dépôt des demandes d'intervention pour la phase II.

Le 9 juillet 2008, la Régie rend la décision D-2008-090³ relative à la fermeture réglementaire des livres.

Par la présente décision, la Régie se prononce sur les demandes d'intervention pour la phase II.

2. DEMANDE D'INTERVENTION ET RECONNAISSANCE

Dans le cadre de la phase II du dossier, la Régie a reçu six demandes d'intervention des groupes ou regroupements suivants : l'ACIG, la FCEI, l'ACEF de l'Outaouais, le GRAME, S.É./AQLPA et l'UMQ.

L'ACIG et la FCEI précisent leur demande d'intervention⁴ dans la phase II du dossier à la suite des commentaires de Gazifère⁵.

Après examen de ces documents, la Régie reconnaît le statut d'intervenant à tous les intéressés qui en ont fait la demande.

¹ L.R.Q., c. R-6.01.

² Dossier R-3665-2008, 6 mai 2008.

³ Dossier R-3665-2008, phase I.

⁴ Pièce C-5.2-ACIG; pièce C-2.2-FCEI.

⁵ Pièce B-2, lettre de Gazifère, 21 mai 2008; pièce B-3, lettre de Gazifère, 28 mai 2008.

La Régie donnera ultérieurement ses instructions quant au déroulement du dossier.

Pour ces motifs;

La Régie de l'énergie :

ACCORDE le statut d'intervenant aux six intéressés suivants :

- Association coopérative d'économie familiale de l'Outaouais;
- Association des consommateurs industriels de Gaz;
- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (Section Québec);
- Groupe de recherche appliquée en macroécologie;
- Stratégies énergétiques et Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique;
- Union des municipalités du Québec.

Michel Hardy
Régisseur

Marc Turgeon
Régisseur

Jean-François Viau
Régisseur

Représentants :

- Association coopérative d'économie familiale de l'Outaouais (ACEF de l'Outaouais) représentée par M^e Stéphanie Lussier;
- Association des consommateurs industriels de gaz (ACIG) représentée par M^e Guy Sarault;
- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (section Québec) (FCEI) représentée par M^e André Turmel;
- Gazifère Inc. (Gazifère) représentée par M^e Louise Tremblay;
- Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAMÉ) représenté par M^e Geneviève Paquet;
- Stratégies énergétiques et Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (S.É./AQLPA) représenté par M^e Dominique Neuman;
- Union des municipalités du Québec (UMQ) représentée par M^e Steve Cadrin.